

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

portant intégration et nomination de certains  
candidats du Ministère de l'Enseignement Se-  
condaire et Supérieur (MESS) dans les cadres  
de la catégorie A, hiérarchie I, des services  
sociaux (Enseignement) en tête GOMBOUZA  
Marcel.

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE,

( I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u l'ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant  
modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juil-  
let 1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut  
général des fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1956 fixant le  
règlement sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 67/304 du 30.9.1967 modifiant  
le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseigne-  
ment secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles  
19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.1964 fixant le statut com-  
mun des cadres de l'Enseignement ;  
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962, fixant  
le régime des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant  
la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62/190/FP du 5.7.1962 relatif  
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de  
l'Etat ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant  
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62  
du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 63/84/FP-BE du 26.3.1963 fixant  
les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires  
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses ar-  
ticles 7 et 8 ;  
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 règle-  
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règle-  
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de  
carrière et reclassements ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant  
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fi-  
xant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination  
Premier Ministre ;  
(/u le décret n° 84/858 du 13.8.84 portant nomi-  
nation des Membres du Gouvernement ;  
(/u le rectificatif n° 84/923 du 19.10.84 au dé-  
cret n° 84/858 du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouverne-  
ment ;  
(/u la lettre n° 025 /MESS.DGES.DPA.A.SP.P3  
du 7/01/85 du Directeur du Personnel et des Affaires Adminis-  
tratives transmettant les dossiers constitués par les intéressés ;  
(/u le décret n° 84/860 du 20.8.84 portant  
organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

DECRETE :

...../.....

D. G. B.

D. C. F.

Yb

ARTICLE 1 : En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30 septembre 1967 susvisé, les candidats titulaires de la Licence Es-Sciences (Session de Juin 1983) Options: Sciences Physiques, Chimie, Mathématiques et Sciences Naturelles obtenue à l'Université Marien NGOUABI sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) et nommés au grade de Professeur de Lycée stagiaire, indice 790

- Yb ~~Yb~~ ~~Yb~~ ~~Yb~~ ~~Yb~~
- GORBOUKA Marcel, né le 16 Janvier 1959 à la Maternité de Makoua
- KOULESSI Toussaint, né le 1er Novembre 1959 à Pointe-Noire
- MATSOUNBA Jean Clément, né le 23 Octobre 1960 à Koukatsou
- N'KAZI Joseph Jean Marcelin, né le 17 Septembre 1958 à Léopoldville
- NKOKOLO-KIMPE Jean, né le 21 Mars 1958 au Dispensaire Kingoué
- YOULOU Ferdinand, né le 31 Mai 1958 à Zaïre
- ZALOUANGANA Paul, né le 4 Décembre 1957 à Keyes

ARTICLE 2 : Les intéressés sont mis à la disposition du Ministère de l'Enseignement secondaire et supérieur.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés à la rentrée scolaire 1984-1985, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo (JORPC) et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 18 Avril 1985

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SECONDAIRE ET SUPERIEUR,

~~Signature~~  
Daniel A B I B I.-

~~Signature~~  
Ange Edouard P O U N G U I.-

LE MINISTRE DES FINANCES ET  
DU BUDGET,

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE,

~~Signature~~  
Itihi Ossétoumba LKOUNDZOU.-

Bernard COLEBO MATSIOMA.-

APPLIATIONS

JORPC.....4	EGB.....3
DGTFP/DFP.....3	DCF.....2
DFP/BST.....1	B/SOLDE.....2
MESS/CAB.....3	DOSSIERS/DPAL.....8
DGAS.....5	INTERESSES.....7
DPAA.....5	SGCB/BC.....3
	DOSSIERS/DFP.....7

~~Signature~~